



Separation et maison en construction

Par **ingrid63**, le **25/02/2011** à **08:44**

Bonjour, je suis dans une impasse c'est pourquoi je vous demande de l'aide de toute urgence. je viens de me separer de mon compagnon. nous etions en union libre nous avons reglé la garde de nos deux enfants a l'amiable il peut les voir quand il veut. nous avons une maison en cours de construction sur un terrain m'appartenant issus d'une donation familiale. le credit a été signé a deux ainsi que le contrat de construction la fin des travaux est prevue pour octobre au plus tard je voulais desengager mon ex compagnon de ce credit et de cette maison que je souhaite absolument garder apres consultation de ma banque nous avons trouver la solution de transferer la part de mon ex compagnon sur ma mere qui serait alors copropriétaire avec moi. mais voilà mon compagnon refuse cette solution il veut vivre dans cette maison avec moi et les enfants ne veut ni vendre ni partir! il n'a pour le moment déboursé aucun centime pour cette maison ni pour le credit la repartition des parts de la maison n'a pas encore été signé chez le notaire je voudrait savoir quelles sont les possibilité qui s'offrent a moi pour conserver ma maison

Par **mimi493**, le **25/02/2011** à **09:53**

Vu que le terrain vous appartient, la maison est elle-aussi votre propriété, il n'a aucun droit dessus. Donc il n'a pas à accepter ou refuser. Vous le dédommangez des sommes qu'il a versé et c'est tout

Par **amajuris**, le **25/02/2011** à **10:14**

et comme vous étiez en union libre, c'est à dire juridiquement 2 étrangers l'un pour l'autre, votre compagnon n'a aucun droit sur cette maison qui vous appartient en propre.rncdt

Par **ingrid63**, le **25/02/2011 à 14:46**

donc si j'ai bien compris,étant donné qu' il refuse de se détacher du crédit c'est tant pis pour lui, lorsque la maison sera achevée s'il se pointe avec ses valises je n'ai pas à le laisser rentrer?

Par **mimi493**, le **25/02/2011 à 14:51**

Tout à fait r n Mais il pourra demander à ce que vous le remboursiez des échéances du crédit qu'il a payées (donc gardez des liquidités)

Par **ingrid63**, le **25/02/2011 à 15:09**

il n'a rien payé mais ça a été prélevé sur un compte joint que j'alimente et que je n'ai pas le droit de cloturer sans son accord

Par **mimi493**, le **25/02/2011 à 22:17**

Vous devez faire prélever le prêt sur un autre compte et dénoncer le compte joint impérativement (sinon, il pourrait y faire des dettes dont vous seriez solidaire), et ça au plus vite.

Par **ingrid63**, le **27/02/2011 à 20:28**

la banque refuse de transférer le crédit sur mon compte là je suis coincée!